

CEZANNE



TELEHOUSE
137 Bd Voltaire
75011 PARIS
01.56.06.40.30

CEZANNE
Allée de la broquette
13170 LES PENNES MIRABEAU



APL DATA CENTER
106 avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE
01.46.94.91.00
www.apl-datacenter.com



RICHET PATRICK
Bat. A2 Centre de vie Agora, Les paluds
13400 AUBAGNE
04.42.72.64.27

PJ-63 Avis du maire– Demande d'autorisation environnementale

PROJET	EMETTEUR	PHASE	ZONE	NIVEAU	LOT	TYPE	NUMERO	INDICE
CEZANNE	APL							01

Pièce jointe (PJ)	Intitulé
PJ-01	Plan de localisation
PJ-02	Eléments graphiques
PJ-03	Attestation de propriété
PJ-04	Etude d'impact
PJ-04A	Résumé non technique de l'Etude d'impact
PJ-04B	Annexes à l'Etude d'impact
PJ-07	Notice de présentation non technique du projet
PJ-46	Description du projet
PJ-47	Capacités techniques et financières
PJ-48	Plan des réseaux
PJ-49	Etude de dangers
PJ-53-54-55	Plan de surveillance des émissions de GES
PJ-57-58-59	Volet IED MTD
PJ-63	Avis du maire
PJ-72	Etude de performance énergétique
PJ-79	Analyse de conformité réglementaire aux arrêtés ministériels de prescriptions générales
PJ-122	Autorisation de production d'électricité
Annexes	

Monsieur Sami SLIM
Directeur général de
TELEHOUSE INT CORPORATION
EUROPE LIMITED
137 boulevard Voltaire
75011 Paris

Les Pennes-Mirabeau, 8 avril 2025

D12025/CAB 1214

Objet : Avis sur la remise en état du site – Demande d'autorisation environnementale

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier recommandé en date du 4 mars 2025, vous avez sollicité l'avis de la commune des Pennes-Mirabeau dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale relative à l'implantation d'un centre d'hébergement de données informatiques (datacenter) situé au 209 allée de la Broquette, dans la ZAE des Sybilles.

Après examen du dossier et notamment des conditions proposées par votre société pour la remise en état du site en cas d'arrêt définitif des installations, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis favorable de la commune sur ce projet.

La municipalité prend acte que, conformément à l'article D. 181-15-2 du Code de l'Environnement, la remise en état du site sera effectuée dans un état compatible avec un usage industriel.

Cet avis favorable est donc donné au regard des éléments fournis, sous réserve du respect des dispositions réglementaires et des engagements annoncés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Michel AMIEL
Maire des Pennes-Mirabeau